

Mais il y a une différence entre le jeu pour l'amour du jeu, et le jeu en vue d'aider aux hôpitaux ou de contribuer à abaisser les impôts. L'une des grandes vertus civiques consiste à répondre spontanément et généreusement aux demandes de dons pour les hôpitaux, et autres institutions charitables ou philanthropiques. La gloire suprême de l'humanité réside peut-être dans la noble tendance à secourir ceux qui sont dans le besoin. La population, j'en ai la conviction, continuera à donner pour des fins charitables, et il n'est pas à désirer qu'on substitue les loteries au motif supérieur dont je viens de parler. Je n'ai pas entendu dire que l'Alberta éprouve de la difficulté à trouver les fonds nécessaires à ses hôpitaux; mais, dit-on, il devient nécessaire d'assurer des sources additionnelles de recettes aux institutions de cette sorte, en Colombie-Anglaise.

Il y a deux raisons particulières qui m'empêchent d'appuyer la mesure. Tout d'abord, on me dit qu'en Irlande, un certain nombre d'hôpitaux ont refusé le produit des loteries, sous prétexte qu'il ne compenserait aucunement la perte de participations et de legs volontaires. Ensuite, à ma connaissance, les journaux n'ont aucunement appuyé le projet de loi, l'an dernier, bien que la presse religieuse ou laïque en ait parlé passablement. J'ai sous les yeux un premier-Winnipeg de la *Tribune* du 11 mai 1931, qui donne une bonne idée de la façon dont les salles de rédaction ont accueilli le projet. On lit, dans l'article :

Les loteries des hôpitaux irlandais ont été vues avec quelque faveur parce qu'elles semblaient être un moyen d'amener les Anglais à maintenir les hôpitaux d'Irlande. Ce trait de justice poétique, drôle et typique des Irlandais, a fort bien réussi, mais il est telle chose qu'une plaisanterie poussée trop loin. La race britannique, au Canada en particulier, est trop avisée pour adopter le régime des loteries à titre permanent. Nous devons combattre assez d'influences dégradantes et démoralisatrices sans en créer de nouvelles.

Je réponds à mon honorable ami de Vancouver (l'honorable M. McRae) que nous pouvons trouver un grand nombre de dérivatifs à notre instinct du jeu sans l'associer aux hôpitaux ou aux institutions semblables. Je crois que mon honorable ami s'illusionne quand il prétend parler au nom de la majorité de la population. Je poursuis ma lecture :

On invoque particulièrement à l'appui du bill du Sénat qu'il sauvera les hôpitaux de la Colombie-Anglaise, qui se débattent contre de grandes difficultés financières, dit-on. A cela, on peut répondre que la loterie est un moyen bien dispendieux de venir en aide aux hôpitaux. Ceux-ci ne reçoivent que quelques sous du dollar payé par l'acheteur d'un billet. La part du lion est prise par les frais de vente.

L'adoption du régime par la Colombie-Anglaise résulterait en l'exploitation de la population des autres provinces.

L'hon. M. MICHENER.

Le bill s'efforce de tourner cet obstacle, mais la population des autres provinces serait tout de même exploitée, bien qu'illégalement.

Les autres provinces seraient presque forcées, pour se protéger, d'adopter elles-mêmes le régime. La loterie plaît à certaine catégorie de politiciens, comme moyen d'abaisser les impôts. Il n'y a qu'un pas des bénéfices provenant de la régie des boissons enivrantes et du prélèvement sur le pari mutuel à la loterie d'état. Tous ces régimes se butent à la même objection: ils prennent beaucoup d'argent au public et n'en rendent qu'une faible partie au Trésor. En une période de marasme, le Canada va dans la direction opposée, comme il se doit. Dans un temps semblable, notre devoir primordial est de tirer le meilleur parti possible de ce que nous avons, au lieu de le gaspiller en des leurren enfantins, onéreux et sordides.

Croit-on que le bill serait adopté aux Communes? Nous savons tous qu'il n'en serait rien. Pourquoi l'adopter ici, pour nous faire traiter de réactionnaires par les journaux de tout le pays? Pourquoi fournir des armes à nos ennemis, dont certains sont journalistes? Il me semble qu'en adoptant la mesure à l'étude, nous nous mettrions à leur merci. Pour toutes ces raisons, honorables sénateurs, je me prononcerai contre la mesure.

L'honorable J.-H. KING : Honorables sénateurs, j'hésite à poursuivre la discussion, mais je serai bref. Je serais disposé à appuyer toute mesure recommandable qui aurait pour résultat d'augmenter les recettes de nos hôpitaux, pourvu que nous ayons l'assurance que ce revenu serait d'ordre permanent, mais je ne vois pas que la mesure nous rassure sur ce point. Les hôpitaux publics du Canada sont devenus de grandes institutions. Ces dernières années, l'opinion a changé entièrement à l'égard des hôpitaux et des services qu'ils rendent. Il y a trente ou quarante ans, on y voyait surtout les incurables ou les personnes nécessitant une intervention chirurgicale urgente. Ils sont devenus des usines humaines auxquelles les gens font appel pour la guérison de maux de toutes sortes, minimes aussi bien que graves. Ils ont pris une telle importance pour le public en général que les provinces et les municipalités ont dû les subventionner, les maintenir. Le gouvernement entretient le plus grand service d'hospitalisation du Canada. Durant et après la guerre, il a fallu établir des hôpitaux dans diverses parties du pays pour prendre soin des blessés. Le service a pris une grande envergure, puisque ces hôpitaux traitent quelque 3.000 malades chaque jour de l'année, et rendent d'autres services. Bien que les locaux ne soient pas ce qu'on pourrait désirer de mieux, le service reçoit l'attention voulue, le personnel donne satisfaction et l'œuvre fait honneur au ministère, à l'Etat et à la